



ARRETE N° 2025/685
PORTANT DELEGATION DE FONCTION
A Mme DUCROCQ Marie-Rose – 9^{ème} Adjointe

Le Maire de la Commune d'Auchel

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 29 avril 2025, constatant l'élection de Madame DUCROCQ Marie-Rose en qualité d'adjointe au maire,

Vu la délibération fixant le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame DUCROCQ Marie-Rose, 9^{ème} adjointe au maire,

ARRETE

Article 1er : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame DUCROCQ Marie-Rose, 9^{ème} adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines de la Petite Enfance et des Crèches.

Elle sera en charge des questions relatives à :

- Les relations avec les directeurs d'écoles maternelles,
- Les relations avec les associations de parents d'élèves des écoles maternelles,
- Les conseils d'écoles maternelles,
- Le suivi de l'évolution de la carte scolaire en école maternelle,
- Les équipements, installations et bâtiments dédiés à la Petite Enfance (écoles maternelles et crèches),
- La gestion administrative de la crèche communale,

Article 2 : Cette délégation ne porte que sur la préparation et le suivi des dossiers des matières déléguées.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'à Monsieur le receveur municipal.

Fait à Auchel, le 26 mai 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notification faite le 2 juin 2025

Signature de l'adjoint

Ducrocq



Le Maire,

N. CARRE

Accusé de réception en préfecture
062-216200485-20250526-ARR2025-685-AI
Date de télétransmission : 06/06/2025
Date de réception préfecture : 06/06/2025